

VISA

Ressources KWG inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour la version modifiée datée du 13 novembre 2014 du prospectus simplifié provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 15 août 2014 (la « version modifiée du prospectus provisoire »).

En outre, le présent visa fait foi du visa de la version modifiée du prospectus provisoire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

La version modifiée du prospectus provisoire a été déposée en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* en **Colombie-Britannique**. Le visa de la version modifiée du prospectus provisoire est réputé octroyé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Le 13 novembre 2014

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt Directeur du financement des sociétés

SEDAR N° 2245835 DÉCISION N° 2014-FS-0160